Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212203426-20260127-101202604-DE

Mairie de Trébédan

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION N° 1/01/2026/04
Conseil Municipal ordinaire
Séance du 27 janvier 2026
18h30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de TREBEDAN légalement convoqué, s'est réunis dans la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, sous la présidence de M. Didier IBAGNE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :
IBAGNE Didier, Alain HAMONIAUX PAUTHONNIER Eddy, BLANCHARD Ludivine, – LOPES BENTO Angelo – LAMY Didier - ABOAF Aurore

Absents excusés :

Absents : Franck MELET

Secrétaire de Séance : Ludivine BLANCHARD

Conseillers en exercice : 8 – Conseillers présents : 7 - Votants : 7

PREPARATION BUDGET 2026 – VALIDATION RESTES A REALISER

Monsieur le Maire fait le point sur les dépenses et recettes d'investissement 2025 et propose les restes à réalisés suivant à reporter au BP 2026

Dépenses
Opération 65 projet fondation de France(artistique) reste à réaliser de 3264 € article 216111 Chapitre 21
Opération 68 matériel outillage technique reste à réaliser de 7150 € article 2135 chapitre 21
Opération 89 garderie reste à réaliser de 37018.11€ article 2313 chapitre 23

Recettes
Opération 55 Multisports reste à réaliser de 52 523.38€ (ans et fonds de concours DA) articles 1321 pour 34 239 € et article 13251 pour 18284.38 € chapitre13.
Opération 89 Garderie reste à réaliser de 29 403€ article 13251 chapitre 13.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de
- Valider les restes à réaliser proposés par Monsieur le Maire ci-dessus
- reporter ses restes à réaliser au BP 2026.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous/Préfecture

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du conseil municipal de Trébédan
Fait à Trébédan le 29 janvier 2026
Le Maire,
Didier IBAGNE

Le secrétaire de séance
Ludivine BLANCHARD